

AFFAIRE N° 6 - Ratification de la convention verbale passée avec M. Joseph MUSSARD pour location d'un immeuble utilisé comme école au Bois de Nèfles.

M. MENDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention verbale intervenue entre la Commune et M. Joseph MUSSARD, pour la location d'un immeuble utilisé comme école au Bois de Nèfles (Saint-Denis) à compter du premier Juillet 1962.

Le loyer mensuel de l'immeuble est fixé à 15.000. frs. "

Le Maire : C'est un loyer que nous avons dû souscrire très rapidement après le cyclone "Jenny" ; mais nous allons le rendre bientôt, dès que l'Ecole du Bois de Nèfles sera terminée.

Adopté à l'unanimité.

Vu
le 18 de ce mois 1962
Le Maire
Signé: Peneau Tradier